

des portes supérieures de manière à laisser passer les vaisseaux d'un petit tirant d'eau avec économie.

On proposait aussi de raccorder ce bassin avec le canal Lachine par le moyen d'écluses. Ce plan aurait coûté approximativement deux millions.

Ce rapport de MM. Childe, McAlpine, Kirkwood fut une bombe lancée dans le public. On convoqua des assemblées publiques, on pétitionna la législature, on remua ciel et terre pour empêcher son adoption. Les commissaires ne crurent pas devoir rester en butte à toutes les accusations qu'on portait contre eux, et M. John Young, qui était alors président de la commission du havre, adressa une lettre datée du 26 juin 1858, à l'Hon. T. J. J. Loranger, M. P. P., qui était alors secrétaire provincial, pour expliquer la position de la commission et de la sienne particulièrement, car il paraissait être l'instigateur du plan de la Pointe St. Charles. Dans sa lettre au secrétaire provincial, M. Young nie l'exactitude des considérants de la pétition qui sont de nature à induire le public en erreur et à faire retarder les travaux nécessités par le creusement du lac Saint-Pierre et les améliorations du St. Laurent, puis il procède à faire l'historique des améliorations du St. Laurent, depuis le commencement jusqu'à cette date, puis il procède à expliquer en quoi les considérants de la pétition adressée à l'Hon. Secrétaire provincial sont erronés. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

“ Le rapport des ingénieurs fut soumis à une assemblée des commissaires du premier Avril (1858) et unanimement approuvé par les commissaires présents (Son honneur le Maire, MM. Young et Whitney). On convoqua une assemblée publique des citoyens pour prendre en considération les améliorations du havre pour le 17 Mai sur la demande de citoyens influents de la partie est, mais telle était la diversité d'opinions qu'on ne passa pas de résolutions et l'assemblée se sépara dans le plus grand désordre. Néanmoins, les résolutions qui devaient être proposées furent publiées dans les journaux du lendemain, entr'autres une favorisant l'inspection d'un site pour la construction de bassins et de docks dont il ne s'était pas agi jusqu'alors. Ce site était près des terrains des Sœurs Grises et paraissait devoir rallier l'assentiment d'un grand nombre de citoyens de la partie est. On tint une conférence le 24 Mai et il fut décidé que dans un bill que la commission du havre sou-